



Fédération lavalloise des OSBL d'habitation
925, avenue de Bois-de-Boulogne #400
Laval (QC) H7N 4G1
(450) 662-6950
info@floh.qc.ca

f. (450) 662-0399
www.floh.qc.ca

MOT DU COORDONNATEUR

C'est avec passion et détermination que j'ai tenu le gouvernail de la Fédération lavalloise des OSBL d'habitation au cours de sa deuxième année d'opération.

Si vous ne suivez pas nos activités de près, vous constaterez à la lecture du rapport annuel qu'en 2005, votre Fédération a marqué plusieurs points ! De manière quantitative, nous sommes passés de deux à quatre employéEs et avons augmenté l'espace alloué à nos locaux administratifs. De plus, nous regroupons maintenant 19 OSBL d'habitation et d'hébergement, cela représente maintenant plus de 400 unités.

Sur une base qualitative, nous avons investis maints efforts dans les dossiers politiques et sur la concertation. Nous avons amélioré la qualité et la diversité de nos relations avec nos membres sur plusieurs plans. Que ce soit pour le soutien, l'aide et la référence, pour l'animation de milieu ou nos

services techniques de conciergerie et de maintenance.

En terminant, le Conseil d'administration et moi-même souhaitons que l'année 2006 en soit une de consolidation des acquis de la Fédération. Jusqu'à ce jour, nous avons entrouvert un grand nombre de portes et les possibilités qui s'offrent à nous sont illimitées... ou presque !

Toutefois, nous privilégions la continuité et la stabilité. Nous travaillerons donc à préserver les projets dans lesquels la Fédération s'est déjà investie. Le plan d'action à la fin vous permettra de mieux cerner nos orientations.

La FLOH demeure votre Fédération, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos interrogations et besoins, nous sommes à votre écoute !

Olivier Loyer

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL



Stéphane Roy
Conciergerie d'immeubles



Gilles Loranger
Conciergerie d'immeubles



Manon Bélanger
Animatrice de milieu



Olivier Loyer
Coordonnateur

LA RECONNAISSANCE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

La participation du gouvernement au financement de la mission globale des organismes d'action communautaire autonome est un élément clé de la politique [de reconnaissance de l'action communautaire autonome]. C'est un enjeu majeur pour l'autonomie et la stabilité de cette catégorie d'organismes communautaires.

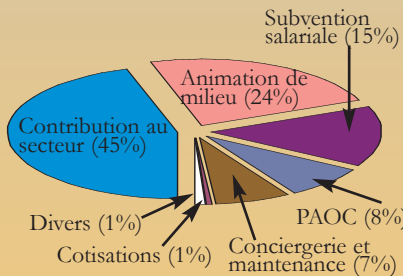
Ce mode de soutien financier suppose une approche globale

qui répond à la nature intrinsèque de l'action communautaire autonome [...] Il suppose aussi qu'on considère l'ensemble des facettes qui caractérisent l'intervention des organismes d'action communautaire autonome. À ce titre, ce mode de soutien financier impose la reconnaissance d'une contribution qui ne se limite pas à la seule prestation de services, mais qui vise également une participation sociale

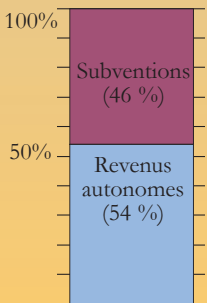
et est axée sur l'information, la responsabilisation et la mobilisation ainsi que sur le renforcement du potentiel des personnes, le soutien des milieux de vie et l'amélioration des conditions de vie.

Source: Gouvernement du Québec, Politique gouvernementale, L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Septembre 2001, p.26-27.

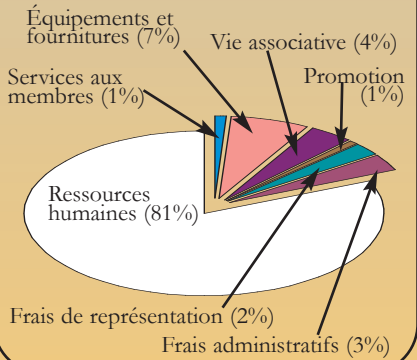
REVENUS



PROPORTION DES REVENUS AUTONOMES



DÉPENSES



FINANCEMENT

En 2005, la FLOH a été reconnue comme une entreprise d'économie sociale. En effet, tous les OSBL d'habitation et les fédérations régionales d'OSBL d'habitation réalisent de l'économie sociale, car ils combinent des activités économiques autofinancées à une mission à caractère social. Leur reconnaissance par le Chantier de l'économie sociale ou une entité régionale est habituellement facile et rapide lorsqu'ils démontrent leur activités dans le domaine de l'habitation communautaire.

Cette reconnaissance ouvre des portes supplémentaires dans la recherche de subventions. Concrètement, cela nous avantage pour une subvention salariale que la FLOH reçoit présentement. Pour un organisme reconnu, cette subvention d'Emploi Québec bénéficie de 52 semaines (plutôt que 30) et renouvelable pour une 2e année consécutive.

Alors que les fédérations régionales d'OSBL d'habitation, en guise de financement à la mission, reçoivent généralement 15 000 \$, les fédérations de coopératives d'habitations, qui

DEUX POIDS, DEUX MESURES sont nos « cousines de la fesse gauche » reçoivent approximativement 60 000 \$ pour l'accomplissement d'une mission très similaire... Cela s'explique par des raisons historiques et par la mécanique du transfert de l'ensemble du financement vers un ministère « port d'attache », tel que prévu par la Politique gouvernementale sur la reconnaissance de l'ACA. Mais, cinq ans après la politique, pouvons-nous encore plaider des raisons historiques pour ne pas avoir nivelé les iniquités entre les types de fédérations ?

(voir autre texte à la page suivante)

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ?

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition.

L'« économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.

Et, « sociale » réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien

d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services [et de logements communautaires]. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

Source : Site web du Chantier de l'économie sociale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mentionnons qu'au cours de l'année 2005, les travaux du Conseil d'administration de votre fédération furent surtout d'ordre opérationnel. Cela reflète bien la progression du développement et de la stabilisation des différents services et projets de la FLOH.

RÉVISION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le Conseil d'administration s'était engagé auprès des membres à apporter des correctifs dans les Règlements généraux. C'est chose faite, l'Assemblée des membres de mars 2006 devra adopter le nouveau document.

Quant au volet politique, l'automne a été prolifique avec les élections municipales et différents dossiers nationaux. Au niveau municipal, nous avons dressé un certain nombre de revendications (voir page 11) visant l'amélioration des conditions de développement de nouvelles habitations communautaires. Au niveau national, nous avons travaillé sur la reconnaissance du soutien communautaire.

Ce mandat politique est encore à l'étape

de démarrage et l'année 2006 sera l'occasion de réflexions collectives pour se donner une « tête commune » sur notre vision de l'habitation communautaire et les revendications en lien avec elle.

Le Conseil d'administration s'est rencontré à 12 reprises au cours de l'année 2005.

PRINCIPAUX DOSSIERS DU CA

- Reprise des « Immeubles Després & Forest »
- Service de conciergerie & maintenance
- Aménagement de nouveaux locaux administratifs
- Projet-pilote d'animation de milieu
- Embauche et gestion des ressources humaines
- Recherche de subventions
- Négociation du soutien communautaire
- Modifications des Règlements généraux
- Concertation et représentation dans le milieu
- Recrutement et acceptation des nouveaux membres



MEMBRES DU CA

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| Denyse Larin | Présidente |
| Manon Bolduc | Vice-présidente |
| (démission en octobre 2005) | |
| Jean-Pierre Fortin | Trésorier |
| Sonia Girard | Secrétaire |
| Normand Gauthier | Administrateur |

MEMBRES

De 11 membres actifs en début d'année, nous sommes passés à la fin 2005 à 19 OSBL d'habitation et d'hébergement membres. Ce qui totalise 404 unités au total. Nous comptons aussi un seul membre partenaire. Le coût d'adhésion a été maintenu à 5 \$ par unité. Le plafond fixé à 500 \$ est conservé et un prix plancher a été déterminé à 50 \$.

Le profil de nos membres s'est modifié cette année sous plusieurs aspects (voir dia-



grammes). Alors qu'au cours de la première année d'opération, nous regroupions principalement les OSBL-H de taille moyenne (21 à 50 unités), en 2005, c'est plusieurs petits groupes comptant un nombre restreint d'unités (moins de 20) qui ont saisi l'opportunité de devenir membres de la Fédération. À ce jour, nous ne rejoignons que faiblement les projets de grande taille (51 à 99 unités) et ne regroupons aucun projet de très grande envergure (+ de 100 unités).

MEMBRES DE LA FLOH EN 2005

Auberge du Coeur L'Envolée	4 unités	Jeunes
Bureau de consultation Jeunesse (BCJ)	10 unités	Jeunes
Comité de promotion d'HLM à Ste-Rose	16 unités	Personnes âgées autonomes
Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval		Membre associé
Habitations des Quatre vents	en projet	Santé mentale et familles
Habitations des Requérants et Requérantes	16 unités	Santé mentale et familles
Habitations du Rendez-Vous	20 unités	Personnes âgées autonomes
Habitations populaires Laval-des-Rapides	31 unités	Famille
Habitations populaires Vincent-Massey	98 unités	Santé mentale
Habitations Solidarité Laval	en projet	Familles
Habitations St-Christophe	51 unités	PAPA*
Immeubles Després & Forest	14 unités	Santé mentale
L'Îlot	7 unités	Personnes en crise
Le Prélude	17 unités	Femmes victimes de violence
Maison de Lina	14 unités	Femmes victimes de violence
Maison du Marigot	28 unités	PAPA*
Maison l'Esther	10 unités	Femmes victimes de violence
Relais familial d'Auteuil	15 unités	Familles monoparentales
Sida-vie Laval	2 unités	Personnes atteintes du VIH-SIDA
Société de logement populaire de Laval	51 unités	Personnes âgées autonomes

*PAPA = personnes âgées en légères pertes d'autonomie

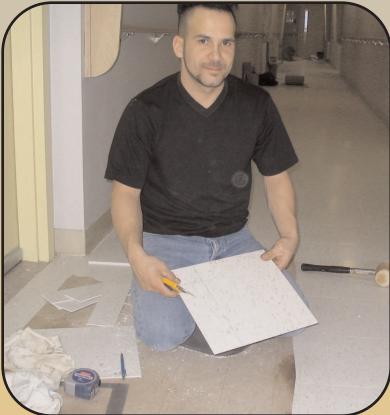
CONCIERGERIE ET MAINTENANCE

Ce service offert « à la carte » jusqu'au 1er juillet 2005, fixé à 3 \$. À ce moment, nous avons statué sur l'importance véritable de ce service pour soutenir nos membres à conserver des frais relatifs à l'entretien de leurs immeubles qui soient les

plus bas possibles. Toutefois, nous ne pouvions pas conserver ce tarif exceptionnel, nous sommes donc passés à 10 \$ / heure. Cela représente environ 2000 heures exécutées en 2005. Nous terminons l'année 2005 avec 2 employés affectés à ce service.

TRAVAUX RÉALISÉS

- Tirage de joints
- Peinture d'aires communes & balcons en fer forgé
- Nettoyage et remise à neuf d'appartements vacants
- Réparations de planchers, cadres de porte, murs intérieurs, etc.
- Nettoyage d'aires communes sur une base régulière ou ponctuelle
- Pose de tuiles de vinyle
- Décapage et cirage de planchers
- Petits travaux de robinetterie
- Plantation d'une haie de cèdres
- Travaux saisonniers



PARTICIPATIONS AUX FORMATIONS

	Membres	Employés	Locataires
Communication orientée vers les solutions	2	2	0
Droits, devoirs et responsabilités des administrateurs	6	2	0
Lois de la Régie du logement	1	1	0
Planification stratégique	0	1	0
Participation des locataires	1	2	18
Programmes de construction de logements sociaux et communautaires	0	1	0
Préparation en vue des élections municipales	0	1	0
Lois des normes du travail du Québec	0	1	0
Vie active	0	1	3

SERVICES AUX MEMBRES

La mission de regrouper, sur la gestion financière, sur le locataires, etc. L'offrir des services et démarrage, sur l'administration, sur la sélection de Nous offrons aussi le soutien logistique et l'aide à l'organisation d'activités spéciales. Les Habitations populaires Vincent-Massey ont fait appel à nous pour les aider à la préparation et la tenue de leur célébration du 20e anniversaire.



La mission de regrouper, sur la gestion financière, sur le locataires, etc. L'offrir des services et démarrage, sur l'administration, sur la sélection de Nous offrons aussi le soutien logistique et l'aide à l'organisation d'activités spéciales. Les Habitations populaires Vincent-Massey ont fait appel à nous pour les aider à la préparation et la tenue de leur célébration du 20e anniversaire.

Soutien, conseils, références et informations aux membres

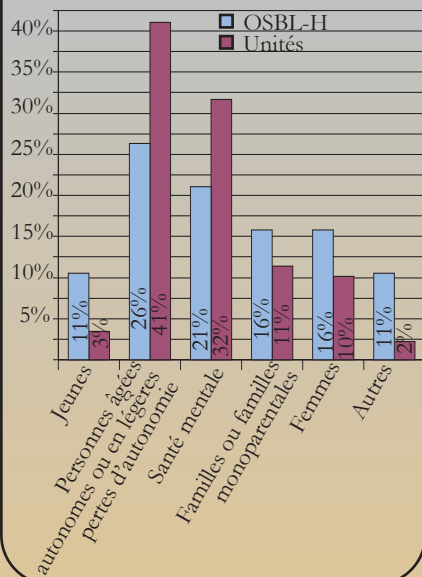
Ce service offert gracieusement aux membres permet un accompagnement occasionnel à un conseil d'administration en difficulté, offre une réponse téléphonique à des questions

RECHERCHE DE FOURNISSEURS OCCASIONNELS

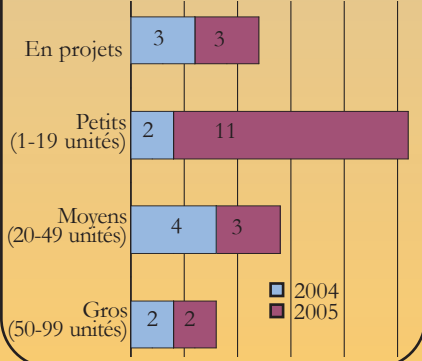
Lorsqu'il s'agit de petits travaux ou de besoins exceptionnels, il peut devenir fastidieux d'obtenir des soumissions de différents fournisseurs et d'être en mesure de comparer les unes et les autres. La Fédération recherche occasionnellement pour ses membres des gens de métier ou des compagnies de service. En 2005, nous avons recensé ces différents spécialistes :

- Infographie (logos, plan d'évacuation, etc.)
- Objets promotionnels (porte-clefs, etc.)
- Réparation de murs de brique
- Électricien
- Plombier
- Vérification comptable
- Gestionnaire immobilier
- Portes et fenêtres
- Soudeur (fabrication de conteneurs sur mesure, etc.)

SECTEURS DES MEMBRES



PROFIL DES MEMBRES



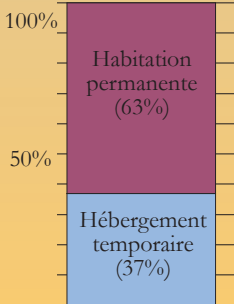
DEVENIR MEMBRE DE LA FÉDÉRATION

La révision de nos Règlements généraux a permis de préciser quels sont les critères et le processus pour devenir membre (actif ou associé) de la FLOH.

- Peut devenir membre de la Fédération :
- un organisme d'habitation ou d'hébergement [communautaire] sans but lucratif, offrant des services à Laval ou ayant son siège social établi à Laval ; (membre actif)
 - une personne morale ou physique dont les activités ou les implications sont liées au domaine de l'habitation sociale et communautaire ; (membre associé)

- et qui :
- partage les objectifs et participe aux activités de la Fédération ;
 - s'acquitte de la cotisation annuelle ;
 - respecte les règles de fonctionnement et de régie interne de la Fédération ;
 - est acceptéE par résolution du Conseil d'administration de la Fédération.

PROPORTION HABITATION PERMANENTE VS TEMPORAIRE



ANIMATION DE MILIEU

À la base de ce projet, la Fédération dresse le constat que les OSBL-H pour aînéEs (autonomes ou en légère perte d'autonomie) ont une offre de logements sécuritaires et abordables, mais que les activités sociales ne sont pas au cœur de la mission de ces organisations.

De plus, comme chacun des locataires âgés dispose d'un

appartement complet, cela fait en sorte qu'un certain nombre s'isolent, par choix ou non et dans ce dernier cas, doivent se rendre à l'extérieur pour des activités sociales. Aussi, la demande de mise en place de moyens pour soutenir la participation et l'intégration des résidents aux activités collectives nous ayant été adressée, la Fédération a décidé l'an dernier de rédiger un projet-pilote et de rechercher du financement pour le réaliser.

La FLOH, de concert avec les CA et les comités de locataires de trois OSBL-H, a mis sur pied un projet-pilote et obtenu du financement pour le réaliser. Ainsi, la FLOH embauche maintenant une animatrice de milieu à temps plein pour un contrat de 9 mois. Celle-ci a comme premier mandat de réaliser des activités variées et des formations parmi les 3 OSBL-H partenaires, en fonction des besoins identifiés dans chaque milieu. Ensuite, elle

coordonnera différents services ponctuels offerts aux locataires visés (ex. : cliniques d'impôts, sorties, etc.).

UN PROJET-PILOTE FINANCÉ PAR

- *Nouveaux horizons* (Fédéral)

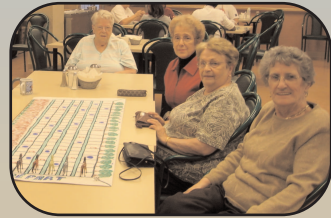
- La *Maison du Marigot* qui a déposé une demande au *Secrétariat aux aînés* dans le programme « Engagés dans l'action pour les Aînés ».

RÉSULTATS

- Embauche d'une animatrice de milieu

- Près de 75 personnes âgées sont rejointes chez 3 membres logeant des aînéEs autonomes ou en légère perte d'autonomie.

- Création du journal « L'Entre-nous », un projet d'implication par et pour les aînéEs visant l'appropriation des milieux de vie et l'empowerment des participantEs. Un numéro paru en 2005. Tirage de 100 copies.



PROJETS DESTINÉS AUX LOCATAIRES

La FLOH n'est pas un organisme de services aux locataires ou de soins à la personne. Nos services s'adressent aux corporations à but non lucratif membres uniquement. Toutefois, à la demande d'un membre, votre Fédération peut offrir conjointement ou de manière autonome un service particulier s'adressant à ses locataires.

REVENDEICATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE

La Ville de Laval a un rôle à jouer dans le domaine du logement social et communautaire. Il y a présentement 19 000 ménages en situation de besoins impérieux de logement à Laval. C'est-à-dire, qu'ils vivent dans un appartement insalubre, nécessitant des réparations majeures ou paient vraiment trop cher leur loyer. Il est temps que la ville récupère les 3 millions de dollars investis annuellement dans un fonds de développement pour l'habitation sociale, et s'en serve pour la construction de nouveaux logements communautaires.

Au-delà des retombées sociales, des logements sociaux et communautaires contribuent à la vitalité économique de la région, car ils permet-

tent de loger convenablement une main d'œuvre variée occupant des emplois diversifiés.

Nous demandons à la Ville de :

- Mettre sur pied, de concert avec le milieu communautaire, une réserve de terrains ;
- Favoriser le développement de 250 logements communautaires par année ;
- Développer une stratégie régionale de développement de l'habitation sociale basée sur la transparence dans l'analyse des projets et l'attribution des terrains ;
- Lister les terrains disponibles et les clientèles souhaitées pour chacun d'eux (s'il y a lieu) ;
- S'assurer que les projets qui sont acceptés par la ville proviennent de groupes communautaires enracinés dans leur milieu (afin d'éviter les entreprises lucratives déguisées en OSBL) ;
- Céder des terrains pour construction de logements communautaires qui disposent d'une situation géographique favorable et situés près des services, du transport en commun ou des écoles
- Encourager la mixité sociale dans les quartiers en bâtissant de petits ou moyens projets (12 à 60 logements), en facilitant leur intégration à la trame urbaine et en diversifiant les habitants ;
- Créer un comité paritaire décisionnel permettant la participation du milieu communautaire et des représentants de la ville / CRÉ.

Source: Plate-forme de revendications du Réseau de vigilance lavallois.



CONCERTATION ET REPRÉSENTATION

Votre Fédération avait comme objectif dans son plan d'action 2005 de se « Réseauter sur le plan régional et national ». Mission accomplie ! Nous avons adhéré et participé de façon proactive à plusieurs tables de concertation. Les revendications en logement social et communautaire portées par la plate-forme du « Réseau de Vigilance lavallois » en sont un exemple (voir page 11). De plus, plusieurs rencontres de travail avec les institutions en Santé et Services sociaux tout comme avec des groupes communautaires ont été tenues pour le bénéfice soit de la FLOH, soit d'un membre en particulier ou soit de l'ensemble des OSBL-H du territoire.

PRÉSENCE À L'AGA DES MEMBRES

Comité de promotion d'HLM à Ste-Rose
Habitations des Requérants et Requérantes
Habitations du Rendez-Vous
Habitations populaires Vincent-Massey
Habitations Solidarité Laval
Maison de Lina
Relais familial d'Auteuil

PRÉSENCE À D'AUTRES AGA

Corporation de développement communautaire (CDC)
Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)
Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)



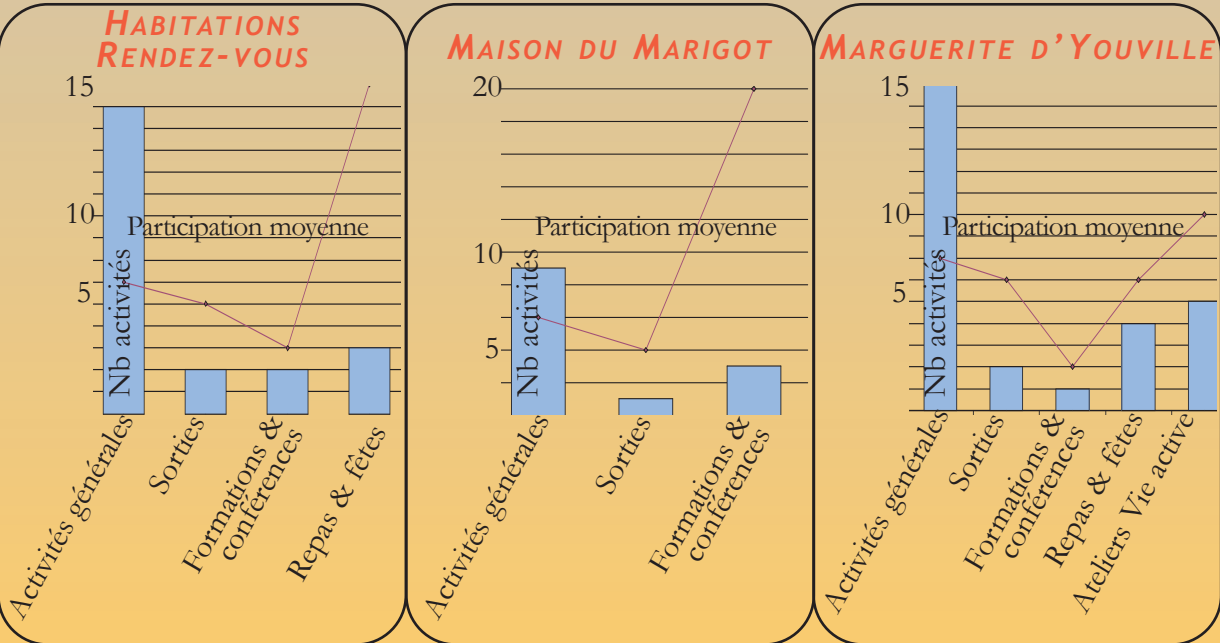
LA FLOH EST MEMBRE OU PARTICIPANTE À

Réseau de vigilance lavallois	10 rencontres
CDC	9 rencontres
Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)	7 rencontres
FRAPRU	4 rencontres
Table régionale de concertation des aînés de Laval (TRCAL)	1 rencontre (en démarrage)
Comité des partenaires	1 rencontre (en démarrage)
CRÉ - table logement	1 rencontre

APPORTS ET AVANTAGES DE L'ANIMATION DE MILIEU

Les habitations communautaires pour aînés sont des milieux de vie où il est nécessaire de tenir des activités collectives pour les résidents, ce qui leur permet de :

- Établir un lien de confiance avec une personne-ressource ;
- Conscientiser aux bienfaits du divertissement sur la santé émotionnelle et physique ;
- Développer, connaître et valoriser leurs capacités & compétences individuelles ou collectives ;
- Exprimer leurs sentiments face aux situations vécues et nommer leurs besoins ;
- Susciter une motivation individuelle et collective ;
- Reconnaître et accepter le vieillissement & les pertes d'autonomie ;
- Installer un dynamisme dans les milieux de vie ;
- Susciter l'intérêt pour des activités nouvelles axées sur l'apprentissage, le loisir, etc. ;
- Briser l'isolement et améliorer la sécurité alimentaire ;
- Sensibiliser et informer sur divers thèmes, dont l'activité physique, l'alimentation, etc. ;
- Bouger et conserver ses capacités résiduelles ;
- Prendre du pouvoir sur sa vie et son quotidien (empowerment).



PROMOTION DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE

La promotion de l'habitation communautaire recoupe à la fois l'information destinée à nos membres et les dossiers politiques que nous portons auprès des différentes instances régionales ou nationales.

La Fédération diffuse de l'information auprès de ses membres concernant ses activités, services, formations ou des sujets en lien avec la saine administration. Toutefois, notre système de communication avec les membres est en réalisation, car la plupart des communications se passent sur une base individuelle.

Malgré tout, nous réalisons des envois massifs régulièrement. Les administrateurs des organismes membres reçoivent quatre fois l'an le bulletin « Le Réseau » ainsi que notre calendrier annuel. Selon les groupes, cela permet de conserver le lien ou d'en nouer un.



Le terrain vacant face à la résidence Marguerite d'Youville

MARGUERITE D'YOUVILLE 2

Depuis près de 10 ans, ce membre opère un OSBL-H pour ainéEs autonomes qui compte 16 logements dans le Vieux-Sainte-Rose. Face au vieillissement de la population de son quartier, l'alourdissement et les besoins plus grands en soutien à domicile, la Corporation souhaite développer une deuxième phase sur un terrain adjacent. L'édifice compléterait le design architectural du bâtiment existant et viserait une population en légère perte d'autonomie (Accès-Logis, volet 2). Une salle à manger serait incluse au projet, évidemment elle serait accessible aux locataires de la première et de la deuxième phase.

C'est la Ville qui avait cédé le terrain de la première phase. Jusqu'à il y a environ deux ans, la Ville était intéressée à offrir le deuxième terrain pour un prix symbolique conditionnel à ce que ce groupe fasse décontaminer le terrain à ses frais. Or, la Ville s'est rétractée, car désormais, elle a d'autres vues sur ce terrain. Nous présumons qu'elle souhaite réaliser un terrain de stationnement. Elle offre au groupe un terrain dont la contamination serait probablement plus lourde et qui est situé trop loin pour réunir des services communs pour l'ensemble des locataires.

CADRE NATIONAL DE RECONNAISSANCE DU SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Né à la FOHM dans les années 1980, le soutien communautaire est une initiative d'action de changement social et d'empowerment des locataires des maisons de chambres converties en OSBL d'habitation au Centre-ville de la métropole.

Le RQOH, désireux de voir cette approche novatrice reconnue et financée d'une manière équitable dans toutes les régions du Québec, a invité la SHQ et le MSSS à se

doter d'un cadre de gestion. Les discussions menant à l'adoption éventuelle d'un document ont commencé en décembre 2003 et se sont

intensifiées à l'automne 2005. Les fédérations ont été sollicitées à se positionner dans ce débat avec le gouvernement et à valider des documents de travail auprès de leurs membres.

LE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE, C'EST...

... Une approche qui favorise l'intégration ou le maintien dans leur milieu, des personnes ayant des besoins particuliers qui, laissés sans réponse, risquent de compromettre leur intégration et leur participation sociales. Ce sont des services de proximité qui recouvrent un « ensemble d'actions qui peuvent aller de l'accueil à la référence, en passant par l'accompagnement, la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, le soutien au comité de locataires, etc. ».

Source: LAREPPS - FOHM, Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'Île de Montréal.

D'une manière réaliste, la FLOH souhaite que le « Cadre national sur le soutien communautaire en logement social » soit adopté par l'Assemblée nationale en 2006 et

STATUT DE MUNICIPALITÉ

Le ministère du Revenu du Québec (MRQ) confirme aux OSBL d'habitation que l'obtention du statut de municipalité de la part du gouvernement fédéral permet de recevoir un remboursement de 100 % de la TPS, et ce, depuis le 1er février 2004. De plus, ledit statut n'implique pas la perte du statut d'OSBL au provincial, qui lui permet de recevoir 50 % de la TVQ.

Par contre, l'avis indique qu'on ne peut recevoir un remboursement intégral de la TPS que pour les dépenses encourues pour les logements subventionnés (PSL ou PSBLP). Les dépenses encourues pour les autres logements seront admissibles comme par le passé à un remboursement de 50 % de la TPS et de la TVQ.

Les membres de la FLOH désireux d'obtenir une copie de l'avis du MRQ sur le statut de municipalité doivent nous en faire la demande.